

# TAR 4 ( code 100172)

RELAIS TEMPORISÉ D'EXTENSION D'APPEL

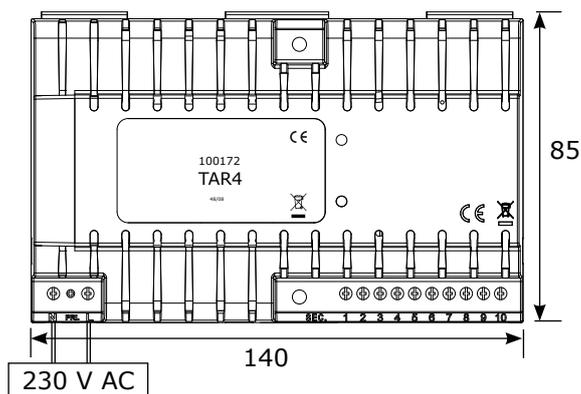
**Le TAR4 est un relais temporisé utilisé pour activer des sonneries extérieures ou des systèmes de signalisation.**

## SPECIFICATIONS

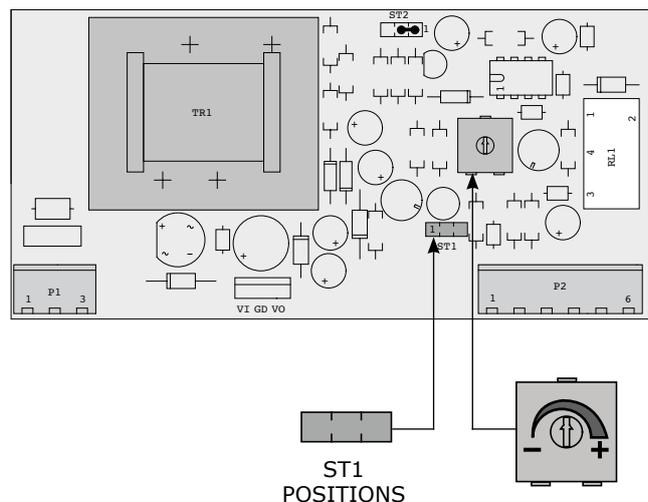
- Alimentation : 230 V / AC
- Consommation : 30 mA
- Pouvoir de coupure du contact relais : 6 A/250v
- Temporisation de 5 à 30 secondes

## DIMENSIONS

Boîtier rail DIN 8 modules.



Epaisseur : 60



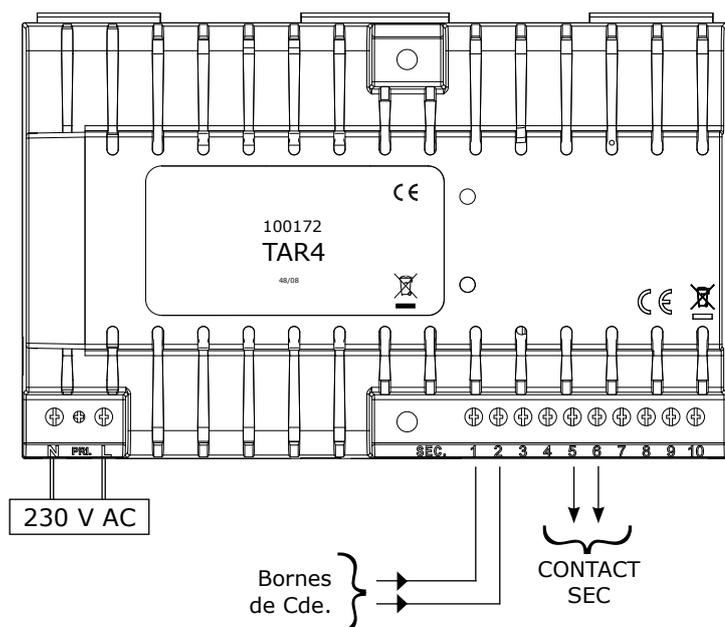
## POSITION A et B ; ST1

Dans la plupart des applications, le relais TAR4 est utilisé en position A (position dans laquelle il est livré). Toutefois, dans certains cas il pourra vous être demandé de positionner le relais en position B. Pour ce faire, il suffit d'ouvrir le capot du relais en le déclipant et de changer le strap de position sur la carte.

**POSITION A :**  **POSITION B :** 

De même pour régler la temporisation, il suffit d'ouvrir le capot du relais et de régler le potentiomètre positionné au milieu de la carte où apparaissent les mentions « + et - ».

## SCHEMA DE PRINCIPE



- 1 et 2** : SIGNAL DE COMMANDE
- 3 et 4** : NON UTILISES
- 5 et 6** : CONTACT SEC

## CABLAGE DES BORNES DE COMMANDE 1 et 2

REFERENCE	BORNE 1	BORNE 2	STRAP	APPLICATION
JB2MD	S	S	A	
JB2MED	S	S	A	
JA2MECD	S	S	A	
KC1MRD	S	S	A	
KC1GRD	S	S	A	
MK1GD	S	S	A	
MK2MCD	S	S	A	
KB3MRD	S	S	A	
IE1ADU	Fil blanc	Fil blanc	A	
IE1GDU	C	E	A	
IE2ADU	C	E	A	
DA1MD	S	SE	A	
IE8MD	B-	B+	B	
AT 406	1 (AT306)	1 (AT206)	B	Pour extension sonnerie/AT206
	1 (AT306)	2 (AT306)	A	Pour extension sonnerie/AT306
TCM/NEM	S	S	A	

## GARANTIE

Aiphone garantit que ses produits ne sont affectés d'aucun défaut de matière ni de fabrication, en cas d'utilisation normale et de répartitions conformes, pendant une période de deux ans après la livraison à l'utilisateur final, et s'engage à effectuer gratuitement les réparations nécessaires ou à remplacer l'appareil gratuitement si celui-ci présente un défaut, à la condition que ce défaut soit bien confirmé lors de l'examen de l'appareil et que l'appareil soit toujours sous garantie. Aiphone se réserve le droit exclusif de décider s'il existe ou non un défaut de matière ou de fabrication et si l'appareil est ou non couvert par la garantie. Cette garantie ne s'applique pas à tout produit Aiphone qui a été l'objet d'une utilisation impropre, de négligence, d'un accident ou qui a été utilisé en dépit des instructions fournies ; elle ne couvre pas non plus les appareils qui ont été réparés ou modifiés en dehors de l'usine. Cette garantie ne couvre pas les piles ni les dégâts infligés par les piles utilisées dans l'appareil. Cette garantie couvre exclusivement les réparations effectuées en atelier. Toute réparation doit être effectuée à l'atelier ou à l'endroit précisé par écrit par Aiphone. Aiphone décline toute responsabilité en cas de frais encourus pour les dépannages sur site. Aiphone n'indemniser pas le client en cas de pertes, de dommages ou de désagréments causés par une panne ou un dysfonctionnement d'un de ses produits.